



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 49
• suppléés : 2
• représentés : 7
Votants : 56

Date de la convocation :
30 Mars 2018
Secrétaire de séance :
Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 5 Avril à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 30 Mars 2018, s'est réuni à LE QUESNEL sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame BLIN de Monsieur DURAND, Monsieur VAN OOTEGHEM de Monsieur LEVASSEUR, Monsieur DERLY de Madame PREVOST, Monsieur DRAGONNE de Madame FLAMANT, Madame HALL de Madame BLONDEL, Monsieur DOVERGNE de Monsieur MAROTTE et Monsieur SZYROKI de Monsieur CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (Représentée par Monsieur DERLY), FLAMANT (Représentée par Monsieur DRAGONNE), BLONDEL (Représentée par Madame HALL), Messieurs DURAND (Représenté par Madame BLIN), LEVASSEUR (Représenté par Monsieur VAN OOTEGHEM), CLEMENT (Représenté par Monsieur SZYROKI), MONTAIGNE, SUIN

● Absents non excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs FRANCELE, DOUCHET, BINET, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, PICARD, BIECKENS et REMY

OBJET : BP 2017 / Etat détaillé des subventions aux budgets annexes

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Vu l'avis n° 2017-0202 de la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2017, réglant d'office le Budget Primitif 2017 de la CCALN et validant le Compte Administratif 2016 de la CCVN ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12 octobre 2017 relatives aux décisions modificatives n° 1 aux Budgets Primitifs 2017 (Budget général et l'ensemble des budgets annexes);

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2018 relatives aux décisions modificatives n° aux Budgets Primitifs 2017 (Budget général et Budget annexe SPANC)

Conformément à l'article L 2311-7 du CGCT, il y a lieu de fournir des pièces justificatives en matière de subvention, le cas échéant : une décision de l'assemblée délibérante pour les subventions concernant les Budgets annexes Coquille de Noye, Complexe Sportif, Déchets ménagers, Luce Ru Margot Ru de l'Equipée, Zone de Moreuil, Zone d'Hangest en Santerre, Résidence de la Bonneterie)

Vu la délibération du Conseil communautaire du 05 avril 2018, (le cas échéant) relative à la remise en cause de la qualification de la ZAE d'Ailly sur Noye du SPIC en SPA,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de verser sans condition d'attribution, au titre de 2017 une subvention de :
 - 342 299 € au Budget annexe Coquille de Noye
 - 548 569 € au Budget annexe Complexe Sportif
 - 124 257 € au Budget annexe Déchets Ménagers
 - 34 608 € au Budget annexe Luce Ru Margot Ru de l'Equipée
 - 89 773 € au Budget annexe Zone de Moreuil
 - 18 045 € au Budget annexe Zone d'Hangest en Santerre
 - 233 759 € au Budget annexe Résidence de la Bonneterie
 - 252 638 € au Budget annexe ZAC d'Ailly sur Noye,

- Autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision

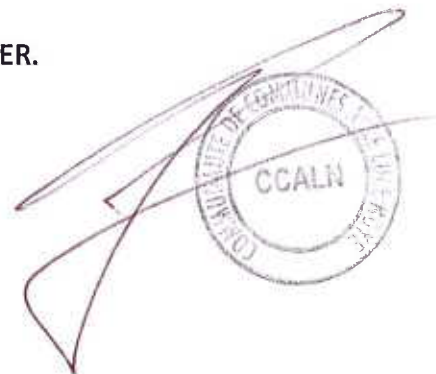
POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 5 AVRIL 2018 A MOREUIL

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 09.04.18



CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

80500 MONTDIDIER

10 AVR. 2018

ARRIVÉE

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Budget Annexe - ZAE d'Ailly sur Noye	2018.05.04.01	/
DELIB. : BP 2017 / Etat détaillé des subventions aux budgets annexes	2018.05.04.02	/
DELIB. : Adoption des restes à réaliser 2017	2018.05.04.03	/
DELIB. : Engagement, liquidation et mandatement des crédits d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs	2018.05.04.04	/
DELIB. : Débat d'Orientation Budgétaire 2018	2018.05.04.05	/
DELIB. : SPANC – Règlement de service	2018.05.04.06	/
DELIB. : SPANC – Tarification du Service Public d'Assainissement Non Collectif	2018.05.04.07	/
DELIB. : Convention de dépôt des CEE – TEPCV entre la CCALN et les communes ayant déposés un dossier	2018.05.04.08	/
DELIB. : Caserne de la Gendarmerie d'Ailly sur Noye – Avenant au bail administratif	2018.05.04.09	/
DELIB. : Avance sur participation CCALN 2018 – Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin	2018.05.04.10	/

Fait à Moreuil, le 9 AVRIL 2018.

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.